

HOPITAL DEPARTEMENTAL
de
FELLERIES LIESSIES

La Maison d'Accueil Spécialisée
« La MAS »



HOPITAL SANS TABAC

SOMMAIRE

Page 3	Bienvenue
Page 4	Présentation de la MAS
Page 5	Missions
Page 6	Organigramme
Page 7	La vie dans le service
Page 8	Conditions d'admission – Projet Personnel – La douleur - La bientraitance
Page 14	Fonctionnement
Page 15	Plan d'accès - Contacts





Madame, Monsieur,

Vous allez ou venez d'intégrer la Maison d'Accueil Spécialisée de l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies.

Ce document, ainsi que le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour, qui sont joints, ont pour objectif de porter à votre connaissance et à celle de vos proches, les principes, les réglementations et les conditions qui structurent l'organisation et le fonctionnement de cet établissement sanitaire et social.

L'équipe s'engage à ce que vos droits soient respectés ; c'est dans ce sens que nous avons annexé à ce livret la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie » (*Arrêté du 8 septembre 2003 – mentionné à l'article L 311-4 du Code de l'action sociale et des familles*).



PRESENTATION DE LA MAS



Localisation

De son passé sanatorial, l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies conserve 3 pavillons situés dans un domaine de pelouse et de forêt qui constitue un site préservé, offrant un cadre propice au développement des vocations qu'il s'est choisi.

A ce jour, un bâtiment intégrant la nouvelle MAS a été construit. Il est situé près du pavillon A. Ce pavillon est lui-même situé au coeur du parc arboré de 100 hectares.

Si vous venez en voiture un parking visiteurs vous permet de stationner à proximité.

Un accès est également possible par un réseau de bus urbain. L'établissement est également proche de gares SNCF (Sain-du-Nord, Avesnes, ...).



Projet

La création de la M.A.S. en 1993 résulte d'une volonté forte de l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies d'assurer une prise en charge et un accompagnement de la personne adulte en situation de handicap de la manière la plus adaptée et la plus efficace, et ce, dans un environnement correspondant à ses besoins.

MISSIONS



La Maison d'Accueil Spécialisée de Felleries-Liessies a pour mission d'accueillir, sur notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, des personnes adultes ayant un handicap mental et/ou moteur.

Le handicap des personnes accueillies fait qu'elles sont incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de la vie (art 113-2 du décret du 26/12/1978). De ce fait, ces personnes sont tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants.

La Maison d'Accueil Spécialisée vous assure de manière permanente :

- L'hébergement,
- Les soins médicaux,
- Les aides de la vie courante et les soins d'entretien et de confort nécessités par l'état de dépendance,
- Des activités de vie sociale ayant pour objectif de préserver et améliorer les acquis,
- De prévenir les régressions.

L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire qui intervient à la MAS organise et coordonne l'ensemble des soins qui vous sont prodigués.

Cette équipe est composée des personnes suivantes :

- Praticien hospitalier
- Cadre de santé
- Psychologue
- Educateur spécialisé
- Personnel infirmier
- animateurs
- Masseur-kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Aides-soignants
- Aides Médico-Psychologiques
- Agents des Services Hospitaliers



Intervenants extérieurs :

- Psychiatre
- Pédicure
- Dentiste
- Orthophoniste
- Diététicien
- Assistante sociale
- animateur sportif



Ils peuvent vous donner toutes les informations utiles. N'hésitez pas à les solliciter.

L'information est un élément central de l'action professionnelle et de la relation de confiance entre le professionnel et vous-même. Elle contribue à votre participation active à votre prise en charge.

LA VIE DANS LE SERVICE

Les repas

Horaires

Petit déjeuner : 7h00 jusque 8h30

Déjeuner : 12h00

Collation : 16h00

Diner : 18h30

Collation : 21h00 (celle-ci vous est proposée ou si vous le sollicitez dans la soirée ou même dans la nuit auprès de l'équipe soignante).



Le petit-déjeuner vous est servi prioritairement dans la salle à manger ou en chambre selon votre état de santé.

Les accompagnants peuvent participer aux repas ; Les tickets doivent être achetés au bureau des admissions.



Exemples d'animations

Activités internes :

- cuisine
- tricot
- sport adapté
- chant
- bricolage



Activités externes :

- shopping
- coiffeur
- sorties (théâtre, cinéma,...)
- restaurant



Les visites et sorties autorisées

Les visites sont recommandées tous les jours de 13h00 à 20h00 ;
Les matinées sont consacrées aux soins corporels et médicaux ainsi qu'à certaines activités externes. En dehors de ces horaires, des visites peuvent avoir lieu après renseignements pris auprès de l'équipe.

Des sorties sont autorisées après accord médical et administratif :

- A la journée
- Le week-end du samedi au dimanche soir
- La semaine complète (retour en famille, vacances,...)

Le linge du résident



Vous possédez votre propre linge. Il doit être marqué à votre nom par votre famille ou votre tuteur dès votre entrée à la MAS. En fonction de vos besoins et en lien avec votre tuteur, des achats de tenues vestimentaires sont organisés 2 fois par an.

L'entretien du linge est effectué par les Ateliers du Val de Sambre (AVS). La literie (draps et couvertures) est fournie par l'établissement et le nettoyage assuré par le GCS UTL du Hainaut.

Le linge sale est ramassé tous les jours, du lundi au samedi, et est de retour, propre, dans le service les lundi, mercredi et vendredi. Le circuit du linge propre et sale est respecté.

L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration de linge délicat et il vous est conseillé de le traiter par vous-même.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont accueillis au sein de la MAS de Felleries-Liessies, des résidents masculins ou féminins à partir de 18 ans et présentant un handicap mental et/ou moteur.

Ils sont en général issus de la région du territoire de santé. La MDPH autorise les recrutements sur le territoire national. Nous favorisons cependant le maintien des liens familiaux.

Les secteurs de provenance sont la psychiatrie, les foyers occupationnels, les IME (Institut Médico Educatif) voire le domicile.

Nous accueillons essentiellement des résidents souffrants de pathologies accompagnées de troubles à caractère psychiatrique mais stabilisés. Nous n'accueillons pas de résident psychiatrique en état limite.

Pré admission :

- Etude du dossier par la Commission de pré-admission,
- Rencontre entre le futur résident et les membres de l'équipe,
- Une période de 2 semaines est prévue pour évaluer les attentes du résident et lui permettre une meilleure intégration au groupe.

Un temps est particulièrement dédié à l'accueil, la présentation des équipes, des résidents, des activités et des locaux.

PROJET PERSONNALISE

La Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) est un lieu de vie, un lieu en évolution qui permet à chacune des personnes accueillies de bénéficier d'un projet de vie individualisé qui prend en compte la personne dans sa globalité. Il permet d'assurer une assistance pour tous les actes de la vie quotidienne, une surveillance médicale, des soins constants, le maintien et le développement des acquis.



PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR



La douleur n'est pas une fatalité. Dans notre établissement, les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à donner toutes les informations utiles. N'hésitez pas à les solliciter.

LA BIENTRAITANCE



La prise en charge de la personne handicapée dans un établissement social et médico-social doit être, à la fois, garantie, proportionnée et adaptée au handicap, afin d'éviter que les risques de maltraitance active et passive ne soient considérablement accrus.

C'est la raison pour laquelle la MAS favorise la promotion de la bientraitance et lutte activement contre la maltraitance. De nombreux outils ont été mis en place pour mener à bien cette démarche, à savoir un groupe de travail, une charte, une procédure et des sessions de sensibilisation destinées au personnel. **N° d'appel ALMA : 3977**

FONCTIONNEMENT

La Maison d'Accueil Spécialisée est un établissement public de type médico-social, elle est rattachée à l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies. Elle est administrée par le Conseil de Surveillance de l'hôpital.

Son financement est assuré par l'assurance maladie sous la forme d'un prix de journée. Le forfait journalier est à votre charge.



Le prix de journée

Il couvre les frais de séjour et de soins justifiés par le ou les handicaps ayant motivé l'accueil.

Les frais de séjours sont facturés par l'établissement en fonction des jours de présence et seront suspendus en cas d'hospitalisation ou de retour en famille.



Le forfait journalier

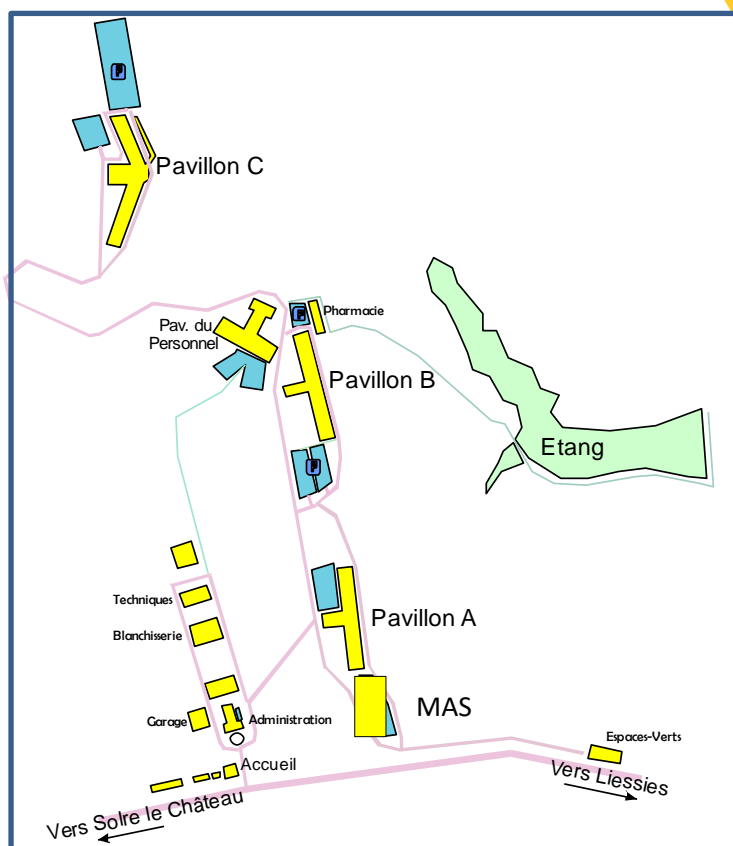
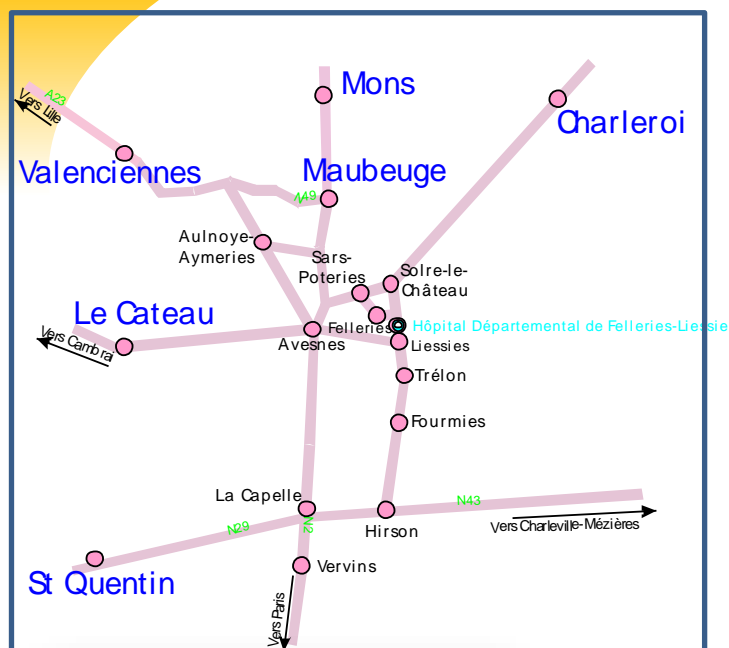
Il s'élève à 18€ à ce jour. Il est pris en charge :

- sous certaines conditions par les organismes d'assurances complémentaires ou les mutuelles.
- par l'assurance maladie dans le cadre de la CMU pour les bénéficiaires.

Participation financière à votre charge

Vous financez sur vos ressources propres les achats vestimentaires, les produits de toilette, le coiffeur, les objets personnels, certaines activités de loisirs non prévues par l'établissement (abonnements, ...).

PLAN D'ACCES A L'HOPITAL



M.A.S.

**HOPITAL DEPARTEMENTAL
DE FELLERIES LIESSIES**

21 ROUTE DU VAL JOLY

59740 FELLERIES

www.ch-felleries-liessies.fr

STANDARD HDFL

Tél. 03.27.56.72.00

Fax 03.27.61.69.07

SERVICES MAS

Secrétariat médical

Tél. 03.27.56.75.26

Fax 03.27.56.75.38

Infirmierie

Tél. 03.27.56.75.46

Service social

Tél. 03.27.56.75.40